



BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation.

PUBLIC CONCERNE

- ★ Les salariés du secteur privé, en contrat à durée indéterminé ou déterminé
- ★ Les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires...).
- ★ Demandeurs d'emploi,
- ★ Particuliers,
- ★ Les employeurs (entreprises).

PREREQUIS

Aucun prérequis

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Faire émerger :

- ★ Des compétences professionnelles et personnelles
- ★ Des aptitudes et des motivations
- ★ Des valeurs, des goûts et des intérêts

ENCADREMENT

Les formateurs sont des coaches certifiés et des formateurs pour adultes.

LE BILAN DE COMPETENCES PERMET :

- ★ DYNAMISER SA CARRIÈRE
- ★ ÉLABORER SON PROJET PROFESSIONNEL
- ★ RÉUSSIR SA RECONVERSION
- ★ ÉVOLUER DANS L'ENTREPRISE
- ★ PRENDRE DU RECUL

24 heures
Réparties sur 3 mois
2 820 €*

**Exonérée de TVA en vertu de l'article 261 - 4 - 4 - a du CGI*



Le Centre de Bilan de Compétences est accessible aux personnes en situation de handicap.
Réfèrent Handicap : Michaël DIRINGER – 06 08 26 90 43



LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE*

1 UNE PHASE PRÉLIMINAIRE :

- ★ Confirmer l'engagement et le consentement du bénéficiaire dans sa démarche
- ★ Définir et analyser la nature de ses besoins
- ★ Définir des objectifs
- ★ Informer des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre

2 UNE PHASE D'INVESTIGATION

- ★ Analyser le parcours personnel et professionnel
- ★ Se connaître et repérer des aptitudes générales
- ★ Identifier des intérêts, motivations, aspirations, valeurs professionnelles
- ★ Identifier des compétences et aptitudes professionnelles et personnelles
- ★ Déterminer des possibilités d'évolution professionnelle
- ★ Connaître l'environnement, les filières métiers, les formations
- ★ Mettre en adéquation le ou les projets avec le marché de l'emploi
- ★ Finaliser le projet professionnel et personnel

3 UNE PHASE DE CONCLUSION

- ★ Faire une restitution globale : synthèse des résultats et bilan final
- ★ Recenser des facteurs favorisant ou non la réalisation du projet professionnel envisagé et, le cas échéant un projet de formation
- ★ Apporter un conseil et un appui à la mise en œuvre du projet : élaboration d'un plan d'action personnalisé
- ★ Cette phase de conclusion se termine par la présentation au bénéficiaire d'un document de synthèse qu'il sera seul à posséder

4 SUIVI POST BILAN À 6 MOIS

* Les actions de bilan de compétences ont pour objet de permettre au salarié d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles ainsi que ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation - Art. L6313-10 du Code du Travail.

★ RENSEIGNEZ-VOUS :

Léna GOTTI.
93 Route de Bâle
68000 COLMAR
06 37 65 41 70
contact@cehos.fr

FINANCEMENT :

Mobilisé votre CPF

www.cehos.fr

Qualiopi 
processus certifié
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE